

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1279)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 25

présenté par

M. Morin, M. Bourdouleix et M. Sauvadet

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 43 à 48.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les dispositions permettant aux électeurs de consulter les déclarations de situation patrimoniale des parlementaires.